

Collectif des riverains-propriétaires du Tabeillon

Pour adresse Pierre-Alain Vuille

Vieilles Forges 48

2854 Bassecourt

LETTRE OUVERTE

À Monsieur le ministre de l'Environnement, M. D. Eray

À Madame la cheffe de l'Office de l'Environnement, Mme M. Oriet

Au Parlement RCJU par sa Présidente, Mme P. Godat

Pour information à : Conseil communal de Haute-Sorne, par Monsieur le Maire, M. E. Dobler

Fédération des Pêcheurs jurassiens, par sa secrétaire

ProNatura Jura

Collectif des Agriculteurs H-S, par Mme L. Petitjean

Citoyens Responsables Jura, par M. J. Aubry

Pour publication à : Quotidien jurassien Delémont

Fréquence Jura, rédaction

Canal Alpha, Rédaction

Bassecourt, le 19 novembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de prendre connaissance de la présente ainsi que du dossier annexé et de son résumé, *Le Tabeillon, de la source au confluent, plus d'une année de mesures de débits et de relevés de précipitations*.

Sur la base de nos résultats, **nous contestons les données admises pour les besoins en eau énumérées dans le Rapport d'Impact sur l'Environnement RIE, validées et libérées par le Plan Spécial Cantonal** du 2 juin 2015.

La LEaux 1991 mentionne à l'Art 59 : « *En l'absence de mesures suffisantes pour évaluer le débit d'un cours d'eau, le débit Q_{347} est déterminé selon d'autres méthodes, telles que l'observation d'événements hydrologiques ou la simulation* ».

Dans ce cas, force est de constater que les dites « autres méthodes » sont loin de la réalité.

A contrario une station de mesures de débit automatique était déjà prévue par RIE en 2014. Celle-ci a été posée à mi-avril 2024 sur le Tabeillon à Glovelier par GES/GEJ. **Nous demandons expressément que les mesures de débits effectuées soient reprises par le Service de l'Environnement ENV et rendues publiques** par le biais de la veille hydrologique du canton.

En fonction de l'évolution climatique de ces dix dernières années, présentant un déficit pluviométrique de l'ordre de 14%, et considérant que cette station aurait pu, aurait dû être posée il y a dix ans, **nous demandons formellement que, selon LEaux, à compter du début de vos mesures, dix années soient prises en compte permettant une vision correcte du débit du Tabeillon avant tout octroi de concession de prise d'eau sur le Tabeillon.**

Ce moratoire de dix ans est justifié par la variabilité météorologique due au changement climatique. D'une part nous avons connu plusieurs années de sécheresse absolue du Tabeillon et d'autre part l'année en cours est une année record en termes de précipitations. Il faut remarquer que tant les précipitations que les périodes de sécheresse sont amplifiées.

Seules des mesures sur une longue période permettront de déterminer la valeur objective d'un débit résiduel convenable.

La notion de « ruisseau à débit permanent » pourrait être remise en question si à l'avenir les périodes de sécheresse se répétaient régulièrement. Dans le cas d'un ruisseau à débit non permanent la LEaux ne s'applique pas. Nous en déduisons qu'aucune concession de prise d'eau ne devrait dès lors être permise !

Nous rappelons que **le Tabeillon est une réserve piscicole**, ruisseau pépinière entretenue par la Fédération des pêcheurs jurassiens sous mandat du canton. Cette Fédération s'est inquiétée par lettre du 13 juin 2023 à la commune de Haute-Sorne des conséquences de tout prélèvement d'eau.

Même en reprenant la valeur Q_{347} admise par le rapport RIE, de 194 l/s, référence de base pour la détermination d'un débit résiduel, on se rend compte qu'il ne sera pratiquement pas possible, pour une société industrielle telle que GES, de planifier une alimentation en eau sur la base de ce que le Tabeillon pourra fournir durant des périodes de plusieurs jours consécutifs.

Il est dès lors aberrant d'envisager le Tabeillon en tant que source d'eau principale et unique d'un tel projet industriel !

La détermination de la valeur de Q_{347} est d'une extrême importance pour définir un débit résiduel et un éventuel débit de dotation. **Nous demandons que l'Office de l'environnement prenne position** sur les chiffres que nous fournissons dans le rapport et en cas de divergences de fournir des preuves remettant en question nos conclusions, de même que sur notre interprétation du prélèvement potentiel selon notre point 7.5 page 53.

Nous demandons que ENV écarte d'ores et déjà le Tabeillon de toute velléité ou probabilité de concession de prise d'eau et en face part officiellement.

Nous sommes persuadés que nos documents et arguments sauront vous intéresser, nous vous remercions pour votre attention et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour le Collectif des riverains-propriétaires du Tabeillon :

Pierre-Alain Vuille

Bernard Chapuis